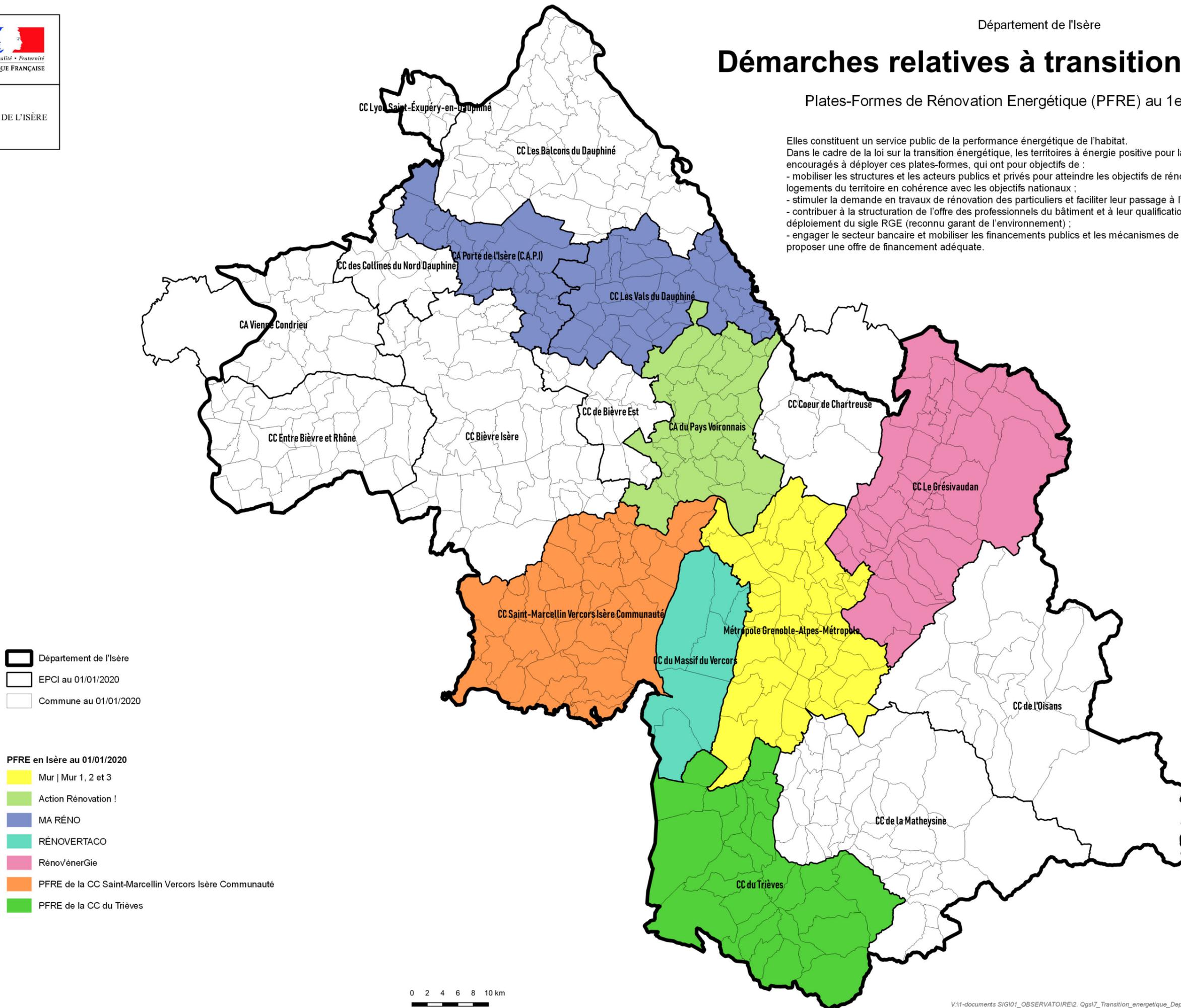


Démarches relatives à transition énergétique

Plates-Formes de Rénovation Énergétique (PFRE) au 1er janvier 2020

Elles constituent un service public de la performance énergétique de l'habitat. Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, les territoires à énergie positive pour la croissance verte sont encouragés à déployer ces plates-formes, qui ont pour objectifs de :

- mobiliser les structures et les acteurs publics et privés pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique des logements du territoire en cohérence avec les objectifs nationaux ;
- stimuler la demande en travaux de rénovation des particuliers et faciliter leur passage à l'acte ;
- contribuer à la structuration de l'offre des professionnels du bâtiment et à leur qualification dans le cadre du déploiement du sigle RGE (reconnu garant de l'environnement) ;
- engager le secteur bancaire et mobiliser les financements publics et les mécanismes de marché (CEE, etc.) pour proposer une offre de financement adéquate.



 Département de l'Isère
 EPCI au 01/01/2020
 Commune au 01/01/2020

PFRE en Isère au 01/01/2020

-  Mur | Mur 1, 2 et 3
-  Action Rénovation !
-  MA RÉNO
-  RÉNOVERTACO
-  Rénov'enerGie
-  PFRE de la CC Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
-  PFRE de la CC du Trièves

